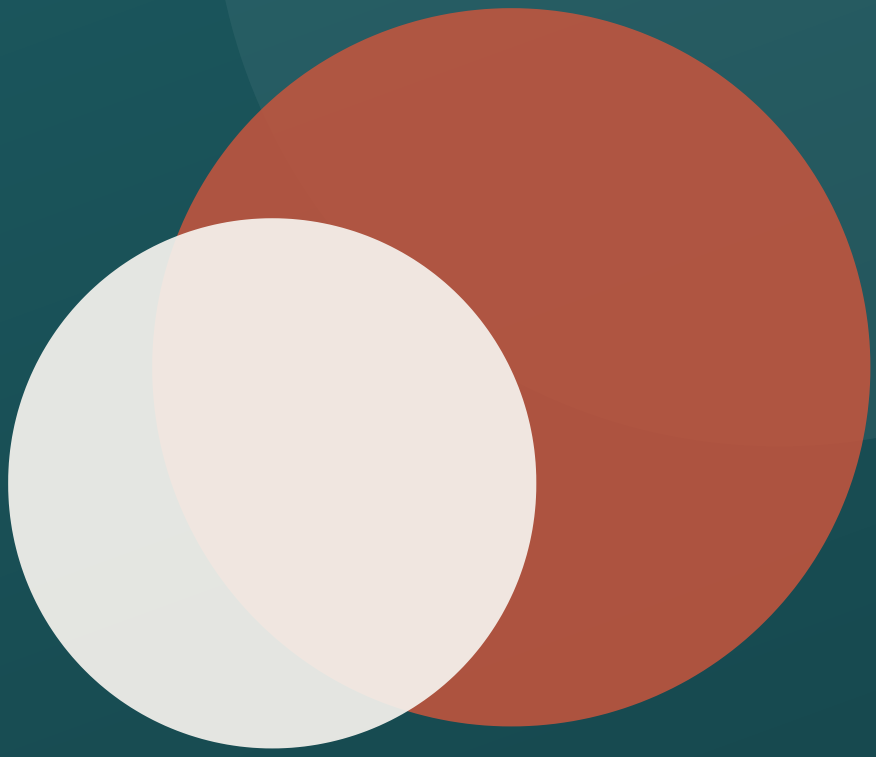
GUIDE PRATIQUE



# Que deviendra votre chien ou votre chat si vous ne pouvez plus vous en occuper

Hospitalisation imprévue, entrée en Ehpad, décès : qui le garde, quels papiers, ce que dit la loi. Avec les fiches à remplir dès aujourd'hui, pour vous ou pour un parent âgé.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 3 novembre 2026

# Sommaire

Avant de commencer ..... 3

1. Ce qui arrive si rien n'est prévu ..... 4
2. Choisir la personne de secours ..... 5
3. Hospitalisation imprévue : les premières heures ..... 7
4. Entrer en Ehpad avec votre animal ..... 9
5. Le confier ou le donner de votre vivant ..... 11
6. Après votre décès : le testament ..... 13
7. Pour les proches : les premiers jours ..... 16

Fiches et lettres ..... 18

Mentions et sources ..... 20

# Avant de commencer

« Et lui, qui s'en occupera, si je pars avant lui ? » La loi n'y répond pas à votre place. Mais presque tout peut se préparer en quelques heures.

Règles vérifiées le **3 novembre 2026** sur des sites officiels, pour la France, surtout pour les chiens et les chats. **Aucun conseil vétérinaire.** Les « conseils de bon sens » ne sont pas des règles officielles.

## Par où commencer

| Votre situation | Allez à |
|---|---|
| Je veux savoir ce qui arrive si je ne prévois rien | Partie 1 |
| Je cherche quelqu'un pour le garder | Partie 2 |
| Je crains une hospitalisation imprévue | Partie 3 |
| J'entre en Ehpad ou en résidence autonomie | Partie 4 |
| Je veux le confier ou le donner de mon vivant | Partie 5 |
| Je veux le prévoir dans mon testament | Partie 6 |
| Mon parent vient d'être hospitalisé ou de mourir | Partie 7 |
| Je veux tout remplir maintenant | Fiches et lettres |

## La loi en trois phrases

- **L'animal est un être sensible,** mais « soumis au régime des biens » (article 515-14 du Code civil).
- **À votre décès,** il revient donc à vos héritiers, sauf si vous avez écrit autre chose.
- **L'abandonner est un délit,** puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

PARTIE 1

# Ce qui arrive si rien n'est prévu

## Trois situations, trois risques

| Ce qui arrive | Sans rien prévoir | La parade |
|---|---|---|
| Vous êtes hospitalisé(e) d'urgence | Personne ne sait qu'un animal attend seul chez vous | Carte d'urgence, double des clés (partie 3) |
| Vous entrez en Ehpad | Vous croyez devoir vous en séparer | Le droit de l'accueillir, sous conditions (partie 4) |
| Vous décédez | Il revient à vos héritiers, qui n'en veulent pas forcément | Personne choisie, testament (parties 5 et 6) |

## Si votre animal se retrouve à la fourrière

Un chien ou un chat trouvé errant va à la fourrière, qui cherche son propriétaire grâce à la puce ou au tatouage (obligatoires dès 4 mois pour un chien, 7 mois pour un chat). **S'il n'est pas réclamé dans un délai de 8 jours ouvrés,** il est considéré comme abandonné. Après avis d'un vétérinaire, la fourrière le cède à une association de protection animale, **ou le fait euthanasier.**

## Vos héritiers

Ils deviennent propriétaires de l'animal, sans obligation de le garder chez eux. Ils peuvent le donner (partie 5), pas l'abandonner. **Sans une fiche écrite par vous, ils devront deviner** son vétérinaire, ses habitudes, ses médicaments (bon sens).

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

# Que deviendra votre chien ou votre chat si vous ne pouvez plus vous en occuper

Le guide complet compte 20 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Choisir la personne de secours
3. Hospitalisation imprévue : les premières heures
4. Entrer en Ehpad avec votre animal
5. Le confier ou le donner de votre vivant
6. Après votre décès : le testament
7. Pour les proches : les premiers jours
+ Fiches et lettres